

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Élection du Maire et des Adjoints

L'an deux mil huit et le vingt et un mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations des Élections Municipales du 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122.8 du C.G.C.T.

Étaient présents : Pascale CHONÉ, Jacques COLIN, Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE, Jean-Bernard VOGIEN.

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Philippe MAHEUX, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux Procès Verbaux des élections, et a déclaré installer Pascale CHONÉ, Jacques COLIN, Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE, Jean-Bernard VOGIEN. dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Guy NAJOTTE, le plus âgé des Membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil Municipal a choisi Alexandre NOËL pour secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35.

09/08

Élection du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L2122-7 et L2122-8 du C.G.C.T., a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du C.G.C.T.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

| | <u>1^{er} Tour</u> | <u>2^{ème} Tour</u> | <u>3^{ème} Tour</u> |
|--|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 9 | | |
| Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral) | 0 | | |
| Suffrages exprimés | 9 | | |
| Majorité absolue | 5 | | |

Ont obtenu :

| | <u>1^{er} Tour</u> | <u>2^{ème} Tour</u> | <u>3^{ème} Tour</u> |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Mr RABUEL Jean-Pierre | 8 | | |

Mr RABUEL Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

10/08

Choix du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé à la majorité des voix de nommer un seul adjoint.

Il a été procédé, sous la Présidence de Mr RABUEL Jean-Pierre, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 9 – Conseillers votants : 9

Conseillers convoqués le 14 mars 2008 / Date d'affichage le 21 mars 2008

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 21 mars 2008

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L2122-7 et L2122-8 du C.G.C.T., a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un premier Adjoint, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du C.G.C.T.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

| | <u>1^{er} Tour</u> | <u>2^{ème} Tour</u> | <u>3^{ème} Tour</u> |
|--|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 9 | | |
| Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral) | 0 | | |
| Suffrages exprimés | 9 | | |
| Majorité absolue | 5 | | |

Ont obtenu :

| | <u>1^{er} Tour</u> | <u>2^{ème} Tour</u> | <u>3^{ème} Tour</u> |
|-------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Mr PERROTEZ Éric | 6 | | |
| Mr NOËL Alexandre | 1 | | |

Mr PERROTEZ Éric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

11/08

Montant des Indemnités

Monsieur le Maire expose que pour les communes de moins de 500 habitants, les indemnités du Maire sont au maximum égales à 17 % de l'indice 1015, Indice Majoré 821 (44 895,07 €) soit 7 632,16 € annuel et 636,01 € mensuel brut.

Les indemnités des Adjoints sont au maximum égales à 6,6 % de l'indice 1015, Indice Majoré 821 (44 895,07 €) soit 2 963,07€ annuel et 246,92 mensuels bruts.

A ces indemnités, se rajoutent les charges patronales de 3.38 % sur le brut.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints,

Après en avoir délibéré, décide :

- ✓ De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
 - Pour le Maire, à 11,9 % de l'indice 1015, Indice Majoré 821 correspondant à 70 % du taux maximum de l'indemnité soit 445,21 € bruts mensuels,
 - Pour l'Adjoint, à 4,62.% de l'indice 1015, Indice Majoré 821 correspondant à 70 % du taux maximum de l'indemnité soit 172,85 € bruts mensuels.
- ✓ De verser les indemnités depuis la date de transmission de cette délibération à la sous-préfecture, conformément à la loi.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

TABLEAU ANNEXE DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Annexé à la délibération 11-08 du 21/03/08

| Fonction | NOM Prénom | % age de l'indice 1015 |
|-------------------------|--------------------|---------------------------|
| Maire | RABUEL Jean-Pierre | 11,9 |
| 1 ^{er} Adjoint | PERROTEZ Éric | 4,62 |

12/08

Délégations dans les Instances Intercommunales

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la liste des différents Groupements et Syndicats dans lesquels la Commune est partie prenante et qu'il convient de désigner les délégués correspondants :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINTOIS :**

Titulaires : RABUEL Jean-Pierre – COLIN Jacques

Suppléants : NOËL Alexandre- PERROTEZ Éric

- **SIVOM DU SIGNAL DE VAUDEMONT :**

Titulaires : RABUEL Jean-Pierre - NOËL Alexandre

Suppléants : CHONÉ Pascale - PERROTEZ Éric

- **SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE VEZELISE :**

Titulaires : VALANCE Nicolas- HALGUÉ Patrick

Suppléants : NAJOTTE Guy - RABUEL Jean-Pierre

- **SYNDICAT DES EAUX DE PULLIGNY :**

Titulaires : NAJOTTE Guy - VALANCE Nicolas

Suppléants : VOGIEN Jean-Bernard - NOËL Alexandre

- **SYNDICAT D'ETUDES POUR L'ASSAINISSEMENT**

Titulaires : RABUEL Jean-Pierre - VOGIEN Jean-Bernard

Suppléants : VALANCE Nicolas - CHONÉ Pascale

Fait les jours, mois et ans susnommés

Signature des Membres présents

Le Doyen d'âge du Conseil

Le Secrétaire

Le Maire

Les membres du Conseil Municipal